



la LETTRE *du GÂTINAIS EN BOURGOGNE*

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 19 – ÉTÉ 2016

Zone d'Activités (ZA) de Savigny sur Clairis

Le 2 mai 2016, les représentants des cinq Communautés de Communes constituant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du nord de l'Yonne (PETR) sont venus visiter la Zone d'Activités. Ils ont pu en apprécier la récente évolution et l'ampleur du développement économique propice à la création de 300 emplois.



L'entretien des cours d'eau

Soucieuse de protéger et de préserver son patrimoine naturel, depuis 2014, pour assurer la gestion des cours d'eau, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) adhère au SIVLO, « Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing » pour les communes des bassins versants de la Clairis et du Betz : Domats, Courtoin, Egriselles-le-Bocage, Jouy, La Belliole, Montacher-Villegardin, Savigny sur Clairis et Vernoy.

Durant les mois de janvier à mars 2016, des travaux d'entretien sur les berges de la Clairis ont été réalisés.



Ils ont consisté à effectuer une gestion de la ripisylve et des embâcles sur près de 6 km de berges : à Vernoy et Savigny-sur-Clairis :

- ⇒ L'abattage sélectif des arbres morts ou dépérissants, l'élagage de branches basses, le débroussaillage, l'enlèvement des embâcles si nécessaire.

Travaux sur Savigny sur Clairis



avant



après

Travaux sur Vernoy



avant



après

L'entretien des berges est indispensable :

- ⇒ pour mettre en sécurité les biens et les personnes en assurant de bonnes conditions d'écoulement des eaux,
- ⇒ pour renforcer la capacité auto-épuratoire des cours d'eau, lutter contre les pollutions diffuses et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau,
- ⇒ pour améliorer la continuité écologique des cours d'eau,
- ⇒ pour restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnalités hydrologiques,
- ⇒ pour améliorer le cadre de vie par une valorisation rationnelle de ce patrimoine naturel,
- ⇒ pour améliorer la qualité de la ripisylve et lutter contre les espèces envahissantes.

Pour rappel :

- Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau, afin de permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique ». (cf Code de l'Environnement Art. L215-14).
- La Communauté de Communes peut se substituer aux propriétaires riverains pour entretenir les cours d'eau.
- Pour réaliser ses interventions sur le domaine privé, la Communauté de Communes a été autorisée par un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général(DIG).

Il s'agit d'une procédure qui permet aux collectivités publiques d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant l'aménagement et la gestion des eaux.

SPANC : les contrôles périodiques

Dans le but de préserver la santé publique, la qualité des eaux superficielles et souterraines, la loi sur l'eau de 1992 a confié aux communes ou à leurs groupements, le contrôle de la qualité des installations d'assainissement individuel et le suivi de leur fonctionnement.

Cette mission est assurée par le SPANC de la CCGB depuis 2008, avec près de 85 % des diagnostics initiaux réalisés sur l'ensemble du territoire.

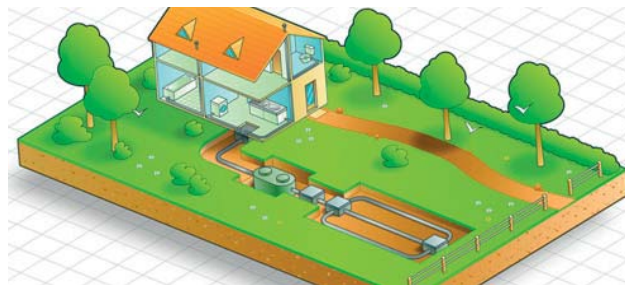
- Soit 2731 installations inspectées sur les 3165 existantes dans le Gâtinais.

Actuellement, le SPANC réalise les contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif sur son territoire.

Les installations qui présentent un risque sanitaire ou un risque avéré de pollution de l'environnement doivent être réhabilitées dans un délai maximum de 4 ans.

Il s'agit d'une 2ème visite dont les fréquences sont les suivantes :

- *Tous les 5 ans pour les installations non conformes présentant un risque de pollution ou d'insalubrité et les microstations ;*
- *Tous les 10 ans pour les autres installations ;*



Le contrôle dit « périodique » permet de vérifier sur la durée que l'installation est adaptée.

Il consiste à vérifier :

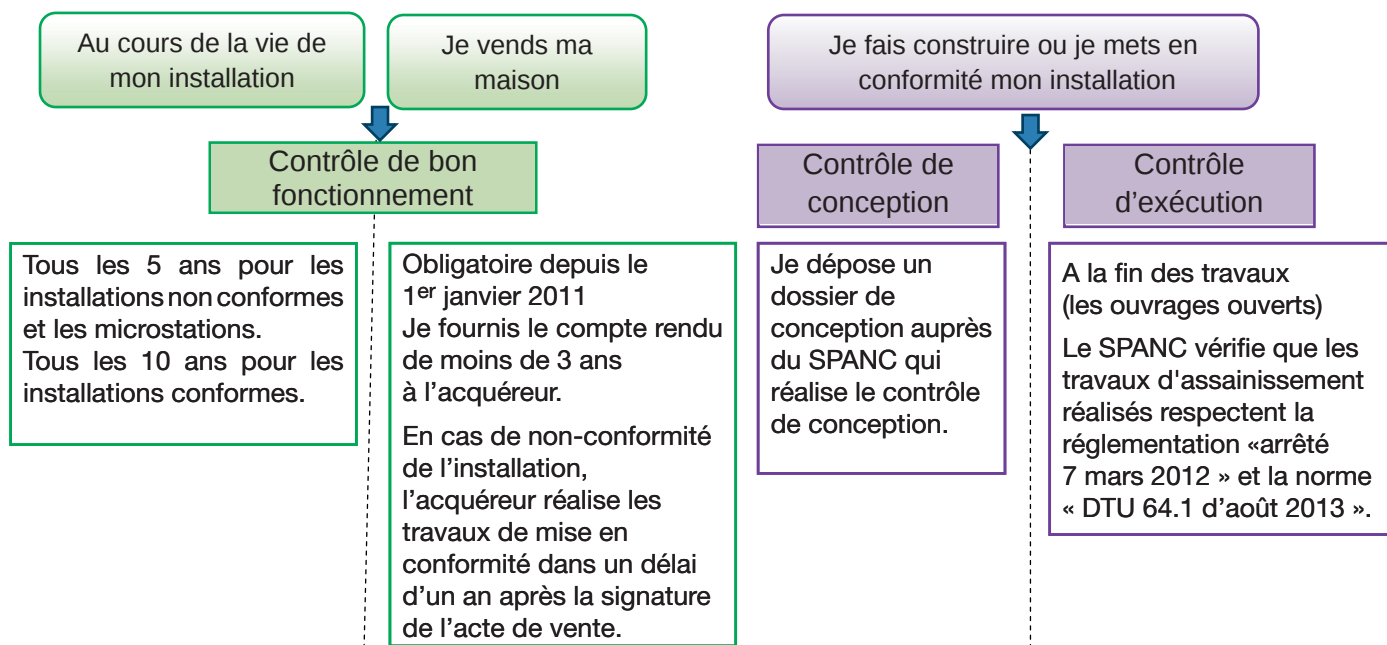
- ⇒ La réalisation de certains travaux et les opérations d'entretien des dispositifs de prétraitement.
- ⇒ Les défauts d'entretien et d'usure...
- ⇒ La vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité
- ⇒ La vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
- ⇒ La vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse ;
- ⇒ La vérification de la qualité des rejets, dans le cas d'un rejet en milieu hydraulique superficiel.

Ces visites ont commencé sur Villethierry et Nailly.

Les prochaines communes concernées sont Egriselles-le-Bocage, Lixy et Saint-Agnan.

En parallèle, le SPANC continue à relancer les propriétaires qui n'ont pas été contrôlés.

Récapitulatif des contrôles :



Déchets ménagers

QUIZZ TRI TEXTILE :

- Combien de tonnes ont été collectées dans les bornes textiles sur le territoire de la CCGB en 2015 ?
 - 44 Tonnes soit l'équivalent de 300 000 t-shirts.
 - 54 Tonnes soit l'équivalent de 360 000 t-shirts
 - 34 Tonnes soit l'équivalent de 227 000 t-shirts
- Que peut-on mettre dans les bornes textiles ?
 - Vêtements, petite maroquinerie, chaussures.
 - Vêtements, bouteille plastique, chaussures.
 - Papier, petite maroquinerie, chaussures
- Quel pourcentage des déchets collectés dans les bornes de la CCGB est recyclé ou réemployé ?
 - 69
 - 79
 - 89
- Comment doivent être conditionnés les déchets que vous mettez dans les bornes textiles ?
 - Dans des sacs de 50l (maximum) bien fermés.
 - Les Chaussures attachées par paires.
 - Les vêtements doivent être propres et secs



Réponses : 1-b 2-a 3-c 4-a/b/c

QUIZZ TRI PAPIER :

- Combien de tonnes ont été collectées dans les bornes à Papier sur le territoire de la CCGB en 2015 ?
 - 107 Tonnes soit l'équivalent de 267 tonnes de bois.
 - 507 Tonnes soit l'équivalent de 1267 tonnes de bois.
 - 307 Tonnes soit l'équivalent de 767 tonnes de bois.
- Que peut-on mettre dans les bornes pour le papier ?
 - Tous les journaux, papiers, magazines
 - Le Carton
 - Le Papier peint
- Quelle quantité de papier utilise un Français en moyenne par an ?
 - 33 kg
 - 53 kg
 - 43 kg
- Quel est le taux de papier recyclé en France ?
 - 52%
 - 42%
 - 62%



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.

Réponse 1-c 2-a 3-b 4-a

EXTENSION CONSIGNES DE TRI

Notre collectivité a été sélectionnée par Ecoemballage pour participer à la deuxième phase d'extension des consignes de tri sur le plastique.

Pour la majorité des habitants, les consignes deviennent plus simples. **Dès le mois d'Octobre**, les habitants de la Communauté de Communes du Gâtinais pourront déposer encore plus d'emballages, dans le bac jaunes :

- emballages en métal,
- emballages en carton,
- briques alimentaires,
- tous les emballages en plastique** : bouteilles, flacons, sacs, sachets films plastiques, pots, boîtes et barquettes. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.



DECHETS MENAGERS : fréquence des collectes adaptée aux nouvelles pratiques des habitants.

La Communauté de Communes du Gâtinais accorde depuis de nombreuses années une importance majeure à la préservation de l'environnement, notamment grâce à une politique de réduction des déchets.

L'instauration de la redevance incitative « à la levée » en 2014 a permis de modifier durablement la collecte des déchets, vos pratiques et comportements.

En effet, grâce à vos efforts dès sa mise en place, une forte diminution des tonnages et de présentation des bacs d'ordures ménagères a été observée sur notre territoire :

Les habitants du Gâtinais sont de bons élèves

- ▶ Une production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR, bac marron) par habitant de 169 kg en 2015 (contre 171 kg en 2014 et une moyenne de 242 kg dans l'Yonne) ;
- ▶ **Un taux moyen de présentation des bacs de 17 levées** par an soit entre 1 et 2 ramassages par mois et une baisse de 22 % des tonnages d'ordures ménagères depuis 2013 ;
- ▶ 89 % des bacs présentés au maximum 26 fois dans l'année, soit une fois toutes les 2 semaines et moins.

Le tonnage global des OMR est donc passé de 217 tonnes en 2013 à 169 tonnes en 2015. La conséquence de cette baisse se traduit par des camions de collecte qui tournent à moitié vides.

Pour optimiser les collectes et réduire nos coûts, tout en maintenant un service de qualité, la CCGB envisage un passage à une fréquence de collecte toutes les deux semaines pour les ordures ménagères dès 2017.

Dans l'objectif de vous offrir un service correspondant à vos attentes, au meilleur coût, une collecte hebdomadaire pourra être assurée pour les « gros producteurs », notamment les logements collectifs, les établissements scolaires, maisons de retraites, certains restaurants et professionnels, salles des fêtes...

J'ai un problème de poubelle (cassée, endommagée, brûlée, volée, mon bac n'est pas pucé, ...)

J'ai perdu ma carte de déchèterie

Je déménage ou j'emménage

La composition de mon foyer change (arrivée ou départ d'un enfant, ...)

J'ai une question ou j'ai un problème de facturation

Je souhaite connaître mon nombre de levées et/ou ma quantité de déchets déposés en déchèterie



Je contacte Sylvia SIMARD, Service Ordures Ménagères au 03.86.97.78.27
sylviasimard@gatinais-bourgogne.fr



Je contacte Damien PERDRIAT, Ambassadeur du tri au 03.86.97.78.26
ambassadeurdutri@gatinais-bourgogne.fr



Je contacte la Mairie du lieu du dépôt sauvage

Mon bac marron ou jaune n'a pas été collecté

Je souhaite savoir ce que je peux déposer en déchèterie

Je ne sais pas dans quelle poubelle jeter un déchet

Je vois un dépôt sauvage



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en accessibilité généralisée de la France, visant ainsi la participation sociale, culturelle et professionnelle de tous.

A ce titre, tous les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent être mis aux normes accessibilité.

Afin de poursuivre l'adaptation de notre société, en vue d'améliorer le cadre de vie de tous nos concitoyens et amplifier le mouvement initié, les propriétaires et gestionnaires d'ERP bénéficient du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif consiste en une programmation budgétaire des travaux de mise aux normes des établissements sur une période de 3 ans (2 périodes dès lors qu'un bâtiment du 1er groupe est concerné).

Pour ce faire, le gestionnaire doit connaître les travaux à effectuer et leurs montants (à inscrire dans l'agenda), d'où la nécessité de faire des diagnostics.

L'agenda devait être déposé en préfecture par les communes avant le 27 septembre 2015.

Toutefois, les communes pouvaient aussi demander une prorogation de délai (maximum 12 mois) de remise de ces Ad'Ap dans le cas de difficultés techniques et financières en s'engageant à réaliser (ou lancer une consultation pour élaborer) des diagnostics avec évaluation financière des travaux à engager concernant les conditions d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduites de ses ERP.

Il en découle que les Ad'Ap doivent être déposés en préfecture par les communes le 27 septembre 2016 au plus tard.

Sollicitée par plusieurs communes pour réaliser ces diagnostics d'accessibilité à l'échelle du territoire du Gâtinais, la Communauté de Communes du Gâtinais a créé, en février 2016, un groupement de commande pour la réalisation des diagnostics, l'élaboration des programmes pluriannuels de travaux et la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ce groupement est coordonné par la Communauté de Communes et réuni 13 communes, le Sivom et la Communauté de Communes.

Les offres pour le marché public en procédure adaptée, lancées en avril, devaient être remises le 31 mai 2016 au plus tard ; Ces offres sont en cours d'analyses pour attribution du marché.

Dojo : renouvellement des tatamis



En deux ans, le Sivom a renouvelé l'intégralité des tatamis du Dojo du Cosec pour un montant total de 4082.59 € TTC. Changés par moitié, soit 18 tapis à chaque fois, ces tapis sont venus remplacer les tatamis qui dataient de la construction du dojo en 2004.

C'était aussi l'occasion de remplacer quelques plaques de protections murales qui sont mises à rude épreuve par l'usage intensif des locaux, à la fois par les collégiens et les associations utilisatrices des installations.

Les tapis nouvellement installés sont adaptés au niveau compétition.

Le samedi 18 juin 2016, nous avons été conviés à une cérémonie au cours de laquelle Monsieur le Bâtonnier Denis ÉVRARD a reçu des mains de Monsieur le commandant Daniel BOULARD les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Par ce geste, Monsieur EVRARD, maire de Vernoy, devient l'hôte d'un bien très rare : la reconnaissance du mérite.

En effet, il possède non seulement toutes les qualités humaines et professionnelles que l'on peut souhaiter dans son domaine d'activités et bien plus encore, mais il sait en user telle une matière première que l'on façonne afin d'en faire une œuvre belle et utile.

C'est avec beaucoup de fierté et d'émotion que la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne s'associe à ce bel événement.



Ecole de musique de la Communauté de Communes

Vous aimez la musique, Vous voulez essayer les instruments de musique...

L'école de musique vous propose :

- **Eveil musical** (à partir de 4 ans)
- **Atelier découverte de la musique** (à partir de 5 ans)
- Cours d'instruments, formation musicale et chorale (à partir de 6 ans)
- Orchestre, musique d'ensemble. Cours adultes.

A partir de 45€ par an

Renseignements :

Ecole de musique de la Communauté de Communes du Gâtinais
Tél. : 06 71 35 15 92 - www.gatinais-bourgogne.fr

Nouveauté 2016
Atelier Théâtre

Nouveauté 2016
Atelier Chansons françaises



**Sivom et Communauté de
Communes du Gâtinais en Bourgogne**

6, rue Danton - 89690 Chéroy

Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22

contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



GÂTINAIS EN BOURGOGNE Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeurs de la Publication : **Henri de RAINCOURT** - **Christine AITA**

Conception, Réalisation & Impression : **Imprimerie Barré** 03 86 65 93 01

ISSN 2275-4598



Centre de loisirs et Accueil Jeunes : L'été 2016 s'annonce riche en activités et découvertes



Gâti'Vac : 3/12ans

Après le succès du centre de loisirs de Pâques qui a enregistré une très forte augmentation de la fréquentation, la Communauté de Communes réinvestira, pour l'été, le collège de Saint Valérien du 6 juillet au 26 août. L'équipe d'animation a élaboré un programme riche en activités et découvertes, pour proposer des vacances attrayantes pour tous.

Les activités présentées s'organiseront autour de semaines à thèmes, de sorties, de stages et de camps.

Les 3/12 ans exploreront entre autres : le monde de Monsieur Patate, l'univers marin, la conquête de l'espace et les activités du cirque. Ces thèmes seront le support d'activités manuelles, culinaires, sportives artistiques et scientifiques ainsi que de grands jeux.

Chaque semaine sera agrémentée d'une sortie exceptionnelle qui conduira les enfants vers l'aquarium de Paris, le zoo de Vincennes, Nigloland, Yumbao, France miniature ou la base de Buthiers.

Des stages spécifiques de danse, aikido, poneys et golf viendront enrichir le programme.

Enfin, pour les 6/12 ans qui souhaiteraient un dépaysement total, deux camps avec hébergement sous tentes seront implantés au Lac du Bourdon et à Merry sur Yonne. Ces destinations seront l'occasion de pratiquer du VTT, du canoé, de l'escalade et de découvrir un site qui abrite les fossiles de l'un des plus beaux massifs coralliens de France.



Accueil Jeunes : 12/17ans

Sur la même période, des activités en direction des adolescents seront mises en place sous forme de journées à thème ou de camps.

Ils se réuniront pour développer leurs talents de cuisinier en participant à un challenge « top chef ». Des sensations fortes seront au rendez-vous des différentes sorties : au Velorail de Charny, au parc Astérix ou à l'accrobranche de Nemours.

Des soirées conviviales, cinéma, poker, jeux télé ponctueront ces vacances.

Les plus téméraires sont attendus pour le camp moto qui se tiendra à Soucy au mois d'août.

Les ados auront aussi la possibilité de se joindre à la plupart des sorties prévues avec les 3/12 ans.

Enfin, du 22 au 25 août, nous les amènerons à la découverte du patrimoine de notre territoire, avec les « sportivomunales » dédiées, le matin à la visite d'un artisan ou d'une particularité de la Communauté de Communes et l'après-midi à une activité sportive.

Venez nombreux rejoindre le centre de loisirs.

Renseignements et inscriptions :

✉ : Communauté de Communes du Gâtinais 6 rue Danton, 89690 CHEROY

☎ : 03.86.97.53.42 / 03.86.97.42.21 / 07.61.84.42.21

@ : laurentpostigo@gatinais-bourgogne.fr
helenecasado@gatinais-bourgogne.fr
www.gatinais.bourgogne.fr

Le centre de loisirs de la Communauté de Communes du Gâtinais présente les

3-12ans

VACANCES D'ÉTÉ 2016, AU COLLEGE DE SAINT
VALERIEN DU 6 JUILLET AU 26 AOUT



NICLOLAND



SORTIES



CAMPS



ACTIVITES
SPORTIVES



ACTIVITES MANUELLES,
SCIENTIFIQUES et bien
d'autres encore



Possibilité d'inscription à la journée ou à la semaine

Charte D'QUAL : accueil d'enfants porteurs de handicap avec véhicule adapté.

Renseignements/inscriptions : Communauté de Communes 6 rue Danton 89690 CHEROY

tel : 03.86.97.53.42. helenecasado@gatinais-bourgogne.fr



Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

Été Jeunes 2016

Du 6 juillet au 26 août au collège de St Valérien et ailleurs

12-17ans

CINEMA

Soirée POKER le 08/08 Parc Astérix le 18/08
CAMP Moto Cross à Soucy du 16/08 au 19/08

Soirée Cinéma Plein air le 20/07
Et bien d'autres activités encore !!!
Les flyers seront distribués dans les classes du Collège et à la Communauté de Communes.

Venez Nombreux

Possibilité d'inscription à la journée ou à la semaine

Charte D'QUAL :
accueil d'enfants porteurs de handicap
avec véhicule adapté.
Le programme est indicatif et peut être
modifié par les organisateurs

GÂTINAIS en BOURGOGNE
Département de l'Yonne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU GÂTINAIS
6 rue Danton
89690 CHEROY
Tél : 03 86 97 53 42

Espace Jeunes

Renseignements/inscriptions : Communauté de Communes 6, rue Danton 89690 CHEROY
Tél : 03.86.97.53.42. helenecasado@gatinais-bourgogne.fr

Les Jardins de Vallery

Comme chaque année, l'association des amis des jardins a souhaité animer ce beau site historique en y organisant deux manifestations pendant l'été. Le samedi 9 Juillet, un barbecue vers 18h30 précèdera un concert en l'église de Vallery. Christelle Loury chantera le répertoire d'Edith Piaf à partir de 21h (réservation au : 06 40 59 66 28 - Prix des places : 15 euros). Après le concert, retour dans le jardin pour profiter encore de la jolie voix de Christelle qui se mêlera au public toujours accompagnée de son accordéoniste.

Le 6 Août, dans les jardins, à partir de 19h30, l'association recevra autour d'une grillade le groupe de jazz « cool Boppers » qui, fort de ses six musiciens, nous enchantera comme il l'avait fait au festival « confluences » de Montereau. Soirée musicale autant que conviviale, sans prix d'entrée, mais avec le passage du « chapeau » pour remercier les joyeux interprètes.

Enfin, au moment des journées du patrimoine, sera mis en place un accueil du public intéressé par l'histoire des lieux. Ces journées sont généralement celles du second week-end de Septembre et nous tâcherons d'en organiser la communication pour le plus grand nombre.

Je souhaite profiter de cette tribune pour dire combien grande est notre satisfaction d'être aidés dans nos projets par les bénévoles de si nombreuses communes. Je veux les remercier ici en y voyant la marque d'une intercommunalité associative réussie.

Jean-François Chabolle.



Yonne Tour Sport

Du 7 juillet au 12 août 2016, le Conseil Départemental offrira aux jeunes de 6 à 16 ans la possibilité de pratiquer gratuitement des activités sportives originales sur de nombreuses communes rurales du département. Yonne Tour Sport sera présent sur le Gâtinais en Bourgogne le **lundi 1^{er} août 2016, à Saint-Valérien de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.**



Des activités seront proposées et encadrées par des professionnels : Trampoline, Girobulle, Murs d'escalad, Trumbling, Tir à l'arc, BMX, Trikke, Quad, Karting, Waterball, ...

Nouveau cette année : Footbulle, hip hop

Pour tous renseignements : www.yonne.com ou 03.86.72.86.11 ou Facebook Yonne Tour Sport



NOS MÉDECINS

- **Docteur BAHOUCE** 27 place du Général de Gaulle - Chéroy03 86 97 22 22
- **Docteur DIGUE** 6 grande rue - Egriselles le Bocage03 86 86 00 01
- **Docteur GIBERT** 2 rue Jean Moulin - Chéroy03 86 97 50 04
- **Docteur HEBRAS** 45 grande rue - Nailly03 86 97 02 77
- **PÔLE de SANTÉ** 5 place de l'église - Domats09 72 43 30 03
- **Docteur POPOVICI** 43 rue de la république - Saint-Valérien03 86 88 60 12
- **Clinique Paul PICQUET** 12 rue P. Castets - Sens03 86 95 86 86
- **HOPITAL** 1 av. P. de Coubertin - Sens03 86 86 15 15

NOS PHARMACIES DE GARDE

- du vend. 01/07 au vend. 08/07 - **Phie STAUT-CHRISTOPHE** 03 86 86 00 30 *Egriselles le bocage*
- du vend. 08/07 au vend. 15/07 - **Phie SALAUN** 03 86 66 83 37 *Vinneuf*
- du vend. 15/07 au vend. 22/07 - **Phie BERTEIGNE** 03 86 97 52 54 *Chéroy*
- du vend. 22/07 au vend. 29/07 - **Phie VENARD** 03 86 66 20 30 *Champigny*
- du vend. 29/07 au vend. 05/08 - **Phie FILAINE** 03 86 67 15 01 *Pont/Yonne*
- du vend. 05/08 au vend. 12/08 - **Phie du GÂTINAIS** 03 86 88 60 04 *Saint Valérien*
- du vend. 12/08 au vend. 19/08 - **Phie BERTEIGNE** 03 86 97 52 54 *Chéroy*
- du vend. 19/08 au vend. 26/08 - **Phie TRUCHOT** 03 86 67 19 00 *Pont/Yonne*
- du vend. 26/08 au vend. 02/09 - **Phie MAUPERIN** 03 86 66 30 22 *Sergines*
- du vend. 02/09 au vend. 09/09 - **Phie du VAL d'OREUSE** 03 86 88 45 29 *Thorigny/Oreuse*
- du vend. 09/09 au vend. 16/09 - **Phie SALAUN** 03 86 66 83 37 *Vinneuf*
- du vend. 16/09 au vend. 23/09 - **Phie STAUT-CHRISTOPHE** 03 86 86 00 30 *Egriselles le bocage*
- du vend. 23/09 au vend. 30/09 - **Phie du CENTRE** 03 86 66 42 53 *Villeneuve la Guyard*
- du vend. 30/09 au vend. 07/10 - **Phie TRUCHOT** 03 86 67 19 00 *Pont/Yonne*
- du vend. 07/10 au vend. 14/10 - **Phie FILAINE** 03 86 67 15 01 *Pont/Yonne*
- du vend. 14/10 au vend. 21/10 - **Phie du GÂTINAIS** 03 86 88 60 04 *Saint Valérien*
- du vend. 21/10 au vend. 28/10 - **Phie BERTEIGNE** 03 86 97 52 54 *Chéroy*
- du vend. 28/10 au vend. 04/11 - **Phie VENARD** 03 86 66 20 30 *Champigny*
- du vend. 04/11 au vend. 11/11 - **Phie MAUPERIN** 03 86 66 30 22 *Sergines*
- du vend. 11/09 au vend. 18/11 - **Phie du VAL d'OREUSE** 03 86 88 45 29 *Thorigny/Oreuse*
- du vend. 18/11 au vend. 25/11 - **Phie SALAUN** 03 86 66 83 37 *Vinneuf*
- du vend. 25/11 au vend. 02/12 - **Phie STAUT-CHRISTOPHE** 03 86 86 00 30 *Egriselles le bocage*

Les nouvelles consignes de Tri

Dès le mois d'octobre :



Source Eco-Emballages